



PILLAC - 16390

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du jeudi 13 Avril 2023 à 20h30

Rappel de l'ordre du jour (convocation du 6 Avril 2023)

- **Désignation du secrétaire de séance**
Mme Géraldine BOUILLON est désignée secrétaire de séance

Sont présents :

- Mme Sandrine AUDOIN
- Mme Viviane BERTHELOMET
- Mme Geraldine BOUILLON
- Mme Lysiane BOURON
- Mr. Jeannick EHRENMANN
- Mr. Philippe KIPP
- Mme Anne LIRIO
- Mr. Dominique STREIFF
- Mr. Cyril VERGNON

Absents :

- Mr. Alban AUDOIN
- Mr. Valentin GILLET

* * *

Ordre du jour :

- Actions du Maire depuis le 16/02/2023
- Etat des emprunts en cours
- Décision modificative concernant les taux d'imposition
- Vote des comptes administratifs 2022 pour la commune, le CCAS et le lotissement
- Vote des subventions 2023
- Vote des budgets primitifs 2023 pour la commune, le CCAS et le lotissement
- Arrêtés de limitation de vitesse dans le centre bourg
- Aménagements du carrefour de Genvrôme : affichages et fleurissement
- Questions diverses



PILLAC - 16390

Actions du Maire depuis le 16/02/2023

- 23/02/2023 Conseil communautaire + D.O.B
- 07/03/2023 RDV en Mairie avec Assureur pour mise à jour des contrats communaux
- 09/03/2023 Remise de la 2nde fleur « Villes et villages fleuris à Périgueux avec Mmes Bouillon, Berthelomet et Puypalat
- 08/03/2023 Réunion budget Syndicat de l'eau
- 10/03/2023 Chantier D140 adduction de l'eau
- 11/03/2023 A.G ASA forestière de Pillac
- 22/03/2023 Réunion en Mairie CDG16 – Document unique
- 23/03/2023 Conseil communautaire – Vote du budget
- 30/03/2023 RDV Eglise visite entreprise
- 07/04/2023 Réunion Gendarmerie – Bilan 2022

¤

- **Etat des emprunts en cours**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le récapitulatif du remboursement des emprunts pour 2023.

Quatre emprunts sont en cours pour une échéance annuelle de 8738.96€.

Un de ces emprunts sera soldé en 2024 lorsque la commune percevra la FCTVA sur l'équipement pompe à chaleur réalisé en 2021.

- **Décision modificative concernant les taux d'imposition**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le vote pris lors du précédent conseil n'était pas conforme car, à compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation qui s'applique aux résidences secondaires.

De ce fait, les taux sont les suivants :

TFPB : 43,20%

TFPNB : 37,51%

TH : 6,53%

Vote :

Contre 0 voix

Abstention 0 voix

Pour 8 voix

La décision modificative des taux d'imposition est approuvée à l'unanimité des membres présents

Les taux seront donc identiques à ceux de 2022.

Mme Sandrine AUDOIN rejoint le conseil.



PILLAC - 16390

- **Vote du compte administratif 2022 de la commune**

Mr le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2022 de la commune.

Ces résultats sont conformes et identiques à ceux du trésor public.

L'approbation est soumise au vote du conseil municipal, le maire se retire du vote conformément au règlement, article L.2121-14 du CGCT

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

Le compte administratif 2022 de la commune est approuvé

- **Vote du compte administratif 2022 du CCAS**

Mr le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2022 du C.C.A.S.

Ces résultats sont conformes et identiques à ceux du trésor public.

L'approbation est soumise au vote du conseil municipal, le maire se retire du vote conformément au règlement, article L.2121-14 du CGCT

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

Le compte administratif 2022 du CCAS est approuvé

- **Vote du compte administratif 2022 du lotissement**

Mr le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2022 du lotissement.

Ces résultats sont conformes et identiques à ceux du trésor public.

L'approbation est soumise au vote du conseil municipal, le maire se retire du vote conformément au règlement, article L.2121-14 du CGCT

0 voix contre

0 abstention

8 voix pour

Le compte administratif 2022 du lotissement est approuvé



PILLAC - 16390

- **Affectation des résultats 2022 pour la commune**

Mr le Maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats 2022 pour la commune.

L'affectation des résultats est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

L'affectation des résultats 2022 pour la commune est approuvée l'unanimité des membres présents

- **Affectation des résultats 2022 pour le CCAS**

Mr le Maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats 2022 pour le CCAS.

L'affectation des résultats est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

L'affectation des résultats 2022 pour le CCAS est approuvée l'unanimité des membres présents

- **Affectation des résultats 2022 pour le lotissement**

Mr le Maire présente au Conseil municipal l'affectation des résultats 2022 pour le lotissement.

L'affectation des résultats est soumise au vote du conseil municipal

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

L'affectation des résultats 2022 pour le lotissement est approuvée l'unanimité des membres présents



PILLAC - 16390

- **Vote des subventions 2023**

Les subventions pour 2023 sont les suivantes :

Articles	Dépenses	Pour mémoire budget précédent	Mandaté sur 2022	Proposé pour 2023
65548	Contrib, organismes regroupement	630	594,06	630
	Syndicat inter cal de la fourrière	240	226,32	240
	Eclairage public	390	367,74	390
657362	Subvention fonctionnement CCAS	1500	1400	1500
	CCAS de Pillac	1500	1400	1500
6574	Subvention Fonct assos et autres organismes privés	5125	5125	4850
	Sté de Chasse de Pillac	1150	1150	1150
	Comité des fêtes de Pillac	2000	2000	2250
	Ateliers Culture & loisirs - ACL de Pillac	1350	1350	700
	ADMR	100	100	100
	Bouge ton école	125	125	150
	Association TED16 GDS	100	100	100
	Ass promotion du veau de Chalais	50	50	50
	Amicale Laïque de Chalais	50	50	50
	Participation séjour élèves	100	100	200
	Ass "Les chiens de l'espoir"	50	50	50
	Ligue contre le cancer	50	50	50
Total				5480

Il est proposé une diminution partielle de la subvention à l'ACL en raison de l'activité réduite due à une participation inexistante de personnes aux activités proposées ; toutefois, si en cours d'année des projets voyaient le jour, une décision modificative serait prise pour ramener la subvention au niveau de l'année précédente.



PILLAC - 16390

La subvention du comité des fêtes est augmentée de 250€, cela correspondant à l'achat en commun d'une friteuse avec la commune.

Le montant des subventions est soumis au vote :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

Le montant des subventions 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Vote du budget primitif 2023 du CCAS**

Le budget primitif du CCAS est présenté au conseil municipal.

Le budget primitif 2023 est soumis au vote du conseil municipal :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

Le budget primitif 2023 du CCAS est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Vote du budget primitif 2023 du lotissement**

Le budget primitif du Lotissement est présenté au conseil municipal.

Mr le Maire fait remarquer que suite à la demande de la Trésorerie, il est demandé à la commune d'imputer la somme de 26 111,48€ en recettes de fonctionnement afin de commencer à rembourser la dette, dette venant du fait que les terrains coûtent 18€/m² depuis la création du lotissement et sont vendus à 12€/m² actuellement.

Le budget primitif 2023 du lotissement est soumis au vote du conseil municipal :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

Le vote du budget primitif 2023 du lotissement est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Vote du budget primitif 2023 de la commune**

Le budget primitif de la commune est présenté au conseil municipal section par section et article par article.

La section fonctionnement est présentée en équilibre.

La section investissement est présentée en équilibre.

Le budget primitif 2023 est soumis au vote du conseil municipal :

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

Le budget primitif 2023 de la commune est approuvé à l'unanimité des membres présents.



PILLAC - 16390

- **Arrêtés de limitation de vitesse dans le centre bourg**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre des arrêtés de circulation limitant la vitesse à 30km/h dans le centre bourg pour 2 raisons ; la première étant la protection du personnel communal qui entretient les espaces verts en centre-ville et notamment le fait que le tracteur tondeuse qui est utilisé à cet effet n'étant pas prévu pour circuler sur la route sera ainsi plus à « l'abri » des conducteurs qui ne respectent pas la vitesse de 50km/h en ville et d'autre part en prévision de l'aménagement du centre bourg afin de favoriser une circulation plus sereine.

De ce fait un arrêté communal sera pris pour la Route de la Croix St Jean et un arrêté départemental sera pris pour la RD458.

Charge à la commune d'acheter les 4 panneaux de vitesse ; la commune se charge de l'installation de 2 panneaux sur la voie communale et le département de l'installation des 2 autres.

- **Aménagements du carrefour de Genvrôme : affichages et fleurissement**

Mr le Maire propose au conseil municipal de procéder à un aménagement du terre-plein afin de procéder à un fleurissement du carrefour ; pour cela il faut trouver une nouvelle disposition des panneaux.

Après discussion, un rendez-vous sur site se fera en début de semaine prochaine pour trouver la disposition qui conviendrait le mieux.

- **Questions diverses**

- ❖ **Travaux Eglise**

La commune est, depuis peu, en possession du rapport du Cabinet d'architectes concernant l'état de l'église. Pour faire court, le rapport faisant 114 pages, la liste des travaux fait l'objet de 6 lots pour un coût total de 1 539 440€.

Comme, lors d'un précédent conseil municipal, il a été décidé de ne pas faire classer l'église, il nous faudra faire une demande de subventions et avoir recours à l'emprunt pour faire face à ce chantier.

Mr le Maire a demandé à l'architecte de bien vouloir venir un soir expliquer aux membres du conseil la situation sur l'état structurel du bâtiment ; cette réunion se fera quand le rapport sera définitivement complet avec la dernière expertise qui a eu lieu la semaine dernière.

D'autre part, il va demander au trésorier de nous indiquer nos possibilités financières dans l'éventualité d'un emprunt.



PILLAC - 16390

Il a également demandé à Mr Fabien PORTAL de nous aider dans le montage d'un dossier de demandes de subventions, subventions faibles du fait que l'église n'est pas classée.

Mme LIRIO se propose de prendre contact avec le diocèse afin d'exposer la situation du patrimoine culturel à l'intérieur du bâtiment qui se dégrade fortement.

❖ **Lutte contre les incendies**

Comme évoqué lors du précédent conseil, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention tripartite concernant l'entretien, une fois tous les 2 ans, des 2 bouches d'incendies de notre commune pour une somme de 54 € HT par poste.

0 voix contre

0 abstention

9 voix pour

La signature de la convention est adoptée

❖ **Travaux studio**

La demande de subvention ayant été déposée et enregistrée et un budget ayant été affecté, les travaux d'aménagement de la pièce supplémentaire du studio de la Grange Marcombes pourront commencer prochainement ; Mr le Maire rappelle que ces travaux, à part le changement de la porte fenêtre fait par une entreprise, seront fait en interne.

❖ **Monuments aux morts**

Mr KIPP nous informe que les plaques seront posées le 5 mai prochain et qu'une inauguration aura lieu le jour de la cérémonie du 8 Mai.

La commune est en attente de l'attribution de subventions de l'ONAC et de la FNAM.

❖ **Aménagement centre bourg et villages**

Mr le Maire informe le conseil que la date pour la réunion publique concernant l'aménagement du centre bourg aura lieu le Samedi 13 Mai à 14h30 à la salle des Fêtes de Pillac en présence de Mme GICQUIAUD du CAUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire

La secrétaire de séance